



DÉCISION DU MAIRE N°2010-018 MAPA



Le Maire de la Commune de MEGEVE,

- VU** les dispositions de l'article L. 2122-22 4° du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le décret n°2006-975 du 1^{er} août 2006 portant code des marchés publics,
VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune de Megève du 30 mars 2009, rendue exécutoire le 10 avril 2009, chargeant Madame le Maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation et le règlement des marchés et accords-cadres dont le montant atteint 206 000,00 € HT, ainsi que toute décision concernant les avenants,
VU l'inscription au budget des crédits nécessaires à la rémunération des prestations commandées,

D É C I D E

ARTICLE 1 La Commune de Megève a décidé de vendre 1 véhicule de son parc automobile. Cette vente a été conclue avec la personne ayant déposé la meilleure offre financière.

Ce véhicule, dont détail ci-dessous est vendu en l'état :

- Véhicule Renault Kangoo, immatriculé 8397 XM 74, 5 places, date de 1^{ère} mise en circulation 24/10/2002, moteur hors service. L'acquéreur est la société DSV Auto sise 828 Chemin des Grandes Vernes à Domancy (74700), dont le montant de l'offre s'élève à 1 300,00 €.

ARTICLE 2 Conformément aux dispositions de l'article L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales, la présente décision fera l'objet d'un compte rendu lors du prochain Conseil Municipal.

Fait à Megève, le 22 juin 2010

Le Maire,

Sylviane GROSSET-JANIN

